



153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

En application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur le 1^{er} Juillet 2022, les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales changent. Dorénavant, lors de la convocation du conseil, il est établi une liste des délibérations du conseil. Après discussion en conseil elles sont approuvées après débat, sont affichées en l'état, mais non exécutoires. Elles deviennent exécutoires après approbation par le Conseil Municipal lors de la séance suivante et cela devient le Procès-Verbal du Conseil.

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Nathalie FORTIN, Lory PRIN, Cécile DENISET, Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean-Bertrand BLANCHON.

Absents excusés : M. Mathieu GELHAYE, pouvoir donné à M Jean-Paul MARTIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 2 ET 12 DECEMBRE 2022 :

Pas de remarques.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

1 - AUTORISATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevaient à 232 257.00 euros (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 12 850 €), soit :

Chapitre 20 : 18 000.00 euros

Chapitre 204 : 0.00 euros

Chapitre 21 : 214 257.00 euros

Chapitre 23 : 0.00 euros

que le quart de ces crédits représente donc 58 064.00 euros.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2023. Une délibération doit être prise pour autoriser le paiement des factures d'investissement à hauteur de 58 064 euros.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

2 - DESIGNATION D'UN 3^{ème} GARANT POUR L'AFFOUAGE :

La délibération prise en décembre 2022 pour fixer les modalités de la campagne d'affouage a été refusée en Préfecture. En effet, d'après le code forestier, trois garants sont nécessaires. et Rodolphe CAGNE ayant démissionné, il appartient au Conseil de procéder à la désignation d'un troisième garant. Jean Paul MARTIN se propose pour occuper ce poste.

VOTE : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 2

AMENAGEMENT ARRIERE DE LA MAIRIE :

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés et reçus avec accusé de réception dans les différentes administrations.

Les nouvelles modalités validées pour 2023 par le ministère Jeunesse et Sport nous permettraient de prétendre à une subvention supplémentaire. Nous allons déposer un dossier.

Il faut maintenant s'atteler à la construction du dossier « urbanisme » en lien avec les instances comme le Pays Lédonien, les Bâtiments de France, la SAUR. Il est proposé de reprendre contact avec le cabinet SAS Bâtir pour obtenir des préconisations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE »

> Conseil Communautaire

Les maires vont déposer une demande d'étalement des sommes imposées par le Conseil Départemental pour le SDIS.

Par ailleurs, les maires se sont indignés d'un courrier du SICTOM précisant que le « Conseil Communautaire validera les critères de tarifications des redevances d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023 » avant même que cette délibération soit présentée au Conseil. Cette délibération n'a donc pas été validée.

REUNIONS DIVERSES

> Commission Bulletin

Quelques retouches et le bulletin 2022 va être distribué dans les boites aux lettres. Le devis pour l'impression n'échappera malheureusement pas à l'inflation.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Rodolphe CAGNE a présenté un devis pour l'aménagement de l'arrière de la mairie.
- ✓ Un rallye promenade voitures anciennes est prévu le 1^{er} avril 2023 et l'organisateur a demandé à la commune l'autorisation d'utiliser le parking.
- ✓ L'association « La Grappe d'Or » a été reçue par le maire et les adjoints pour discussion.
- ✓ Le bilan du repas du mois de décembre sera fait lors du prochain conseil.
- ✓ Un incident dans le bus scolaire de l'école maternelle et primaire a été rapporté en Mairie.

Vu pour être affiché le 10 janvier 2023, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 10 janvier 2023

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN